



Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

**Séance du 11 mai 2026**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 39  
Présents : 38  
Excusés : 1  
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le ONZE MAI, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Monsieur NOVAIS .

**ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :**

**POUVOIRS :** Monsieur NOVAIS à Madame ARBIA

**SECRETARE DE SEANCE :** Sophie PIOT

SEANCE DU 11 MAI 2026

N°2026\_05\_11-9

Ref : Direction des ressources humaines

**Objet: Mise en place d'instances de représentation du personnel communal entre la ville et le centre communal d'action sociale**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

**CONSIDERANT** que les organisations syndicales représentées au Comité Social Territorial (CST) ont été consultées le 13 février 2026,

**CONSIDERANT** que la collectivité dispose de la possibilité de nommer entre 4 à 6 représentants du personnel titulaires (fourchette pour les collectivités employant entre 200 et 999 agents) au CST et que la commune comme les organisations syndicales souhaitent maintenir les 6 sièges actuellement ouverts,

**CONSIDERANT** que la commune comme les organisations syndicales ont convenu de l'ensemble des modalités propres au CST,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission ressources du 29 avril 2026,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

**DECIDE** du maintien, à l'issue des élections professionnelles de 2026, d'un comité social territorial, de commissions administratives paritaires et d'une commission consultative paritaire uniques pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS.

**FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial commun et au sein de la formation spécialisée commune à 6, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

**PREVOIT** le recueil de l'avis des représentants du collège employeur sur toutes les questions sur lesquelles le comité social territorial et la formation spécialisée sont amenés à se prononcer.

**DECIDE** de maintenir le paritarisme numérique au sein de ces deux instances en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260518-2026\_05\_11-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026  
Publication : 21/05/2026



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie le 18 mai 2026

*Gilles BORD*  
Gilles BORD  
Le Maire de Pontault-Combault